

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 26 novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 novembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 18 novembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mariannick KERVOELEN

TREVENEUC : Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Christian URVOY par Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN par Jacques DUMORTIER

LANTIC : Nicolas HEURTEL par Christian LEMAITRE

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC par Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON par Dominique BLANC

TREVENEUC : Louis GAUFFENY par Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé THORAVAL

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-105

GO Sud Goëlo 2010 : Budget prévisionnel

Une rencontre avec les partenaires de l'édition 2009 de Go Sud Goëlo a dernièrement eu lieu. A ce titre, il est proposé de reconduire l'opération Go Sud Goëlo en 2010 sous la forme suivante :

- 2 jours : 5 & 6 juin 2010
- Balades en mer au départ de Saint-Quay-Portrieux et Binic + activités nautiques
- Spectacle dans le parc du château de Tréveneuc avec restauration le samedi soir
- Découverte du Sud Goëlo (visites de patrimoine, randonnées accompagnées, Goëlo touristique en mini-bus)
- Le dimanche pourrait aussi être animé dans chaque commune par des spectacles (pris en charge par les communes)

Budget prévisionnel ci-joint.

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le budget prévisionnel
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
